

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR LA DEMANDE  
RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020**

**Indicateurs de performance et liaison au MTÉR**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0128](#), réponses aux questions 3.1 et 3.2, p. 9 à 11;
  - (ii) Dossier R-4058-2018, pièce [B-0204](#), p. 4, tableau R1.2A ;
  - (iii) Dossier R-4058-2018, pièce [A-0071](#), p. 75 et 76.

**Préambule :**

- (i) Le Distributeur indique ce qui suit :

*« La méthode proposée aux questions 3.1 et 3.2 inclut une zone de performance sans remise additionnelle à la clientèle, appliquée par indicateur, qui peut s'apparenter à celle observée dans la méthode de Gazifère. En effet, pour des pourcentages globaux de réalisation au-delà de 90%, le distributeur gazier a droit à la totalité de sa part.*

[...]

*En cas de recours à des seuils et cibles uniformes comme proposé à la question 3.1, appliqués de façon individuelle à chacun des indicateurs (sans possibilité de compensation), il est important de les ajuster pour les indicateurs à forte variabilité, ce qui, par ailleurs, rend moins nécessaire le recours à une évaluation globale ». [nous soulignons]*

- (ii) Le 17 janvier 2019, le Transporteur présente au tableau R1.2A, l'IMQ selon les seuils et les cibles soumises par la Régie à la question 1.2.

- (iii) En audience, le Transporteur indique ce qui suit :

*« Ce qu'on va fournir, c'est le calcul. La Régie nous demande de calculer l'IMQ selon les seuils et cibles proposés dans son tableau à elle, dans le tableau... O.K. Il n'a pas de numéro. Dans le tableau à la question 1.2. C'est ça.*

[...]

*R. C'est vraiment une question mathématique. Nous, on va rentrer l'IFD proposé par la Régie, les seuils et cibles, et on est en mesure de calculer bien évidemment l'IMQ malgré toutes les réserves que mes collègues ont déjà présentées par rapport à l'utilisation de l'IFD versus l'IF. Mais c'est un calcul qu'on peut faire.* » [nous soulignons]

**Demandes :**

- 1.1 En référence aux questions 3.1 et 3.2 cités en (i), à titre d'exemple, la Régie détermine les seuils et les cibles suivants :

	Seuil <sub>1</sub>		Seuil <sub>2</sub>		Cible	
	Valeur	%	Valeur	%		
<b>SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE</b>						
1	ISC combiné R-C-A	8,04	98,7%	8,10	99,4%	8,15
2	Clients Grande puissance	8,34	98,1%	8,40	98,8%	8,50
<b>FIABILITÉ DU SERVICE ÉLECTRIQUE</b>						
3	Indice de continuité normalisé	170	81,8%	154	90,3%	139
4	Nombre de pannes basse tension	27 846	95,8%	27 444	97,3%	26 690
5	Durée moyenne des interruptions par client	225	61,3%	203	68,0%	138
<b>ALIMENTATION ÉLECTRIQUE</b>						
6	Délai moyen de raccordement simple en aérien	7,90	86,1%	7,50	90,7%	6,80
7	Taux de respect global des interruptions planifiées	72	85,7%	82	97,6%	84
<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>						
8	Délai moyen de rép. tél. - Clients résidentiels	220	70,9%	190	82,1%	156
9	Délai moyen de rép. tél. - Clients commerciaux	206	73,3%	174	86,8%	151
<b>SÉCURITÉ</b>						
10	Taux de fréquence des accidents	4,50	73,3%	3,50	94,3%	3,30

Pour chacune des années 2013 à 2017 ainsi que le scénario des pires résultats de chacun des indicateurs sur ces cinq dernières années, veuillez calculer l'IMQ selon les seuils et les cibles présentés ci-dessus. Veuillez également commenter les avantages et les inconvénients liés à cette méthode.

- 1.2 En vous référant aux seuils et aux cibles de la question précédente, veuillez considérer la possibilité que l'IMQ se calcule de la façon suivante :
- Obtenir la note globale, exprimée en pourcentage, selon la méthode décrite aux questions 3.1 et 3.2 de la référence (i);
  - Si la note globale dépasse 90 %, le Distributeur conserve 100 % de sa part des écarts de rendement;
  - Si la note est inférieure à 80 %, le Distributeur remet 100 % de sa part à la clientèle;
  - Autrement, il conserve un pourcentage égal à la note obtenue et il remet l'autre part à la clientèle.
  - À titre d'exemple, selon le résultat de 2017, la note globale s'élève à 95,67 %. En conséquence le Distributeur conserverait l'entièreté des écarts de rendement auquel il a droit en vertu du MTÉR. Par contre, selon les résultats de 2015, sa note globale se

chiffrant à 85 %, il conserverait 85 % de sa part des écarts de rendement et il remettrait 15 % de sa part à la clientèle.

Veillez commenter les avantages et les inconvénients liés à cette méthode.